COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_061

Objet : Demande de financement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13):

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_061-DE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_061-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_061

Objet : Demande de financement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) est un fonds d'intervention créé par l'État pour servir sa politique d'aménagement du territoire français, au moyen de l'attribution de subventions aux acteurs locaux, tels que les collectivités locales et les associations.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'État dans la région.

Un dossier de demande de subvention va être déposé concernant les travaux de requalification de l'hôtel Sockeel pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal au 8 Grand'Place à Cassel.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, a fait l'acquisition de ce bâtiment en mai 2019. Il se situe sur la place principale de la commune, à proximité de l'Hôtel de ville, du Musée départemental de Flandre et de la majeure partie des activités artisanales et commerciales de la ville.

L'opération consiste en la requalification lourde d'un bâtiment à fort cachet patrimonial en vue de la création d'un bâtiment totem de l'Office du Tourisme Intercommunal Destination Cœur de Flandre. Il s'agit de regrouper les agents et les services de l'OTI, à savoir les services supports situés à Steenwerck et le Bureau d'Information Touristique de Cassel situé au 20 Grand'Place dans un bâtiment loué à la commune de Cassel.

Le réaménagement des espaces intérieurs et du jardin doit répondre aux besoins identifiés de la clientèle et du personnel en termes de fonctionnalité, d'accessibilité mais aussi de qualité.

- Pour les espaces d'accueil du public : accueillir, échanger, renseigner, exposer, proposer un espace d'attente et de repos
 - accueillir et informer dans un espace chaleureux, confortable et accessible à tous les usagers (confort visuel, thermique et phonique, accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite),
 - faciliter l'approche, l'écoute et le contact,
 - offrir des espaces de consultation (documentation papier, borne internet),
 - · proposer des possibilités de repos et d'attente (intérieures et extérieures),
 - offrir un espace d'animation, d'expositions, de conférences et de réunions.
- Pour l'espace réservé à l'équipe : se réunir, s'isoler, gérer, coordonner
 - offrir des espaces et des conditions de travail confortables (confort phonique, visuel et thermique),
 - s'isoler ou accueillir des personnes extérieures,
 - réunir l'équipe et communiquer en interne (salle de réunions),
 - stocker la documentation et les archives (local).

Le programme est réparti sur les 4 niveaux du bâtiment et représente une surface de plancher totale de 470 m².

Le montant total du projet est évalué à 1 794 299,76 € HT. Une subvention de 33% est demandée au titre de la FNADT 2025 soit 600 000 €.

COMMUNAUT

Envoyé en préfecture le 02/06/2025 Reçu en préfecture le 02/06/2025 Publié le ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_061-DE

Les dépenses engagées ont été réparties de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature des travaux	Dépenses à venir Non engagées	Financeurs / Dispositifs	Montant prévisionnel d'intervention sur travaux	
Lot 1 - Désamiante déplombage	0€	Territoire FNADT	600 000 €	33 %
Lot 2 - Gros œuvre	353 329,91 €			
Lot 3 - Couverture verrière bardage zinc	257 589,54 €			
Lot 4 - Menuiseries extérieures bois occultation	110 100,00 €	Soutien a	112 500 €	6 %
Lot 5 - Plâtrerie	91 017,90 €			
Lot 6 - Menuiseries intérieures	265 359,00 €			
Lot 7 - Parquet bois	36 050,19 €	France- Fonds de soutien aux projets	394 746 €	22 %
Lot 8 - Agencement	61 691,00 €			
Lot 9 - Carrelage faïences revêtements sols souples	46 775,74 €			
Lot 10 - Peintures	85 279,96 €	Structurants 2024	269 145 €	15 %
Lot 11 - Maquette interactives	77 847,10 €			
Lot 12 - Électricité courant fort courant faible	91 250,00 €			
Lot 13 - Climatisation ventilation chauffage plomberie	176 453,96 €	Cœur de Flandre agglo	417 908,76 €	24 %
Lot 14 - Elevateur PMR	48 500,00 €			
Lot 15 - VRD Aménagement extérieurs	93 055,46 €			
TOTAL	1 794 299,76 €	TOTAL	1 794 299,76 €	100 %

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Il vous est proposé:

- de solliciter un financement de l'État au titre de la FNADT 2025 à hauteur de 600 000 € (représentant 33% du montant HT des investissements),
- de solliciter les autres cofinancements possibles,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

COMMUNAUTI

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_061-DE

Vote:

Pour: 74
Contre: 0
Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 20 mai 2025, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL